



Les compétences obligatoires liées à l'adhésion à Territoire d'énergie Ardèche

Territoire d'énergie Ardèche (anciennement SDE 07) a été créé en 1964 pour réaliser l'électrification rurale de l'Ardèche.

L'objectif était de permettre aux Ardéchois, y compris ceux résidant dans les endroits les moins accessibles du département, d'être desservis en électricité.

Territoire d'énergie Ardèche regroupe toutes les communes ardéchoises. Elles lui ont confié la propriété des réseaux d'électricité et de gaz.

Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents de Territoire d'énergie Ardèche par transfert de compétence : il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi que de la réalisation des travaux d'électrification.

L'ORGANISATION ET LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension - 400 volts) et HTA (moyenne tension - 20 000 volts), mais aussi de gaz dans l'Ardèche, Territoire d'énergie Ardèche a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS et GRDF, à des conditions fixées par deux **contrats de concession**.
Territoire d'énergie Ardèche contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants ...
Par ce contrôle, Territoire d'énergie Ardèche est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Territoire d'énergie Ardèche réalise et finance pour le compte de la collectivité, les travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité : extension de réseaux, renforcement de réseaux et sécurisation de réseaux (fils nus ou zones sensibles aux intempéries).

Pour les financements : se reporter à la fiche LA COMPÉTENCE ÉLECTRIFICATION RURALE

ATTENTION

Dans les communes urbaines, les travaux autres que les dissimulations et extensions pour l'alimentation d'équipements communaux et intercommunaux, relèvent du concessionnaire ENEDIS. Voir la fiche COMMUNES RURALES-COMMUNES URBAINES

TRAVAUX DE DISSIMULATION (OU ENFOUISSEMENT) DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

La dissimulation consiste à améliorer la résilience des réseaux, en les protégeant des intempéries. Elle améliore aussi l'environnement en rendant les réseaux plus discrets. Elle contribue ainsi à la qualité de l'électricité fournie.
En cas d'aménagement des bourgs centres et des villages de caractère, en site protégé ou à proximité de monuments classés ou inscrits ou encore dans les zones environnementales sensibles (gorges de l'Ardèche, parc naturel régional des Monts d'Ardèche, parc des Cévennes...), Territoire d'énergie Ardèche assure l'enfouissement des lignes électriques et coordonne la dissimulation conjointe des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

**Des questions ?
Un projet à faire étudier
par nos chargés d'affaires ?**

**Contactez-nous : accueil@territoiredenergieardeche.com
Tél. 04 75 66 38 90
www.territoiredenergieardeche.com**